

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2020
DELIBERATION N° 17

L'an deux mil vingt, le treize février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (jusqu'à 19h38), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 17H40), M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, M. PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme DURRUTY (à partir de 19h38) ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 17H40) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. MASSONDE par Mme TAIEB ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Le Maire

Secrétaire :

M. BOUTONNET.

Entendu le rapport de Mme Castel,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Mobilier Gomez de l'ancien bâtiment des Ponts-et-Chaussées – Demande de financement auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine en vue de sa restauration.

L'ensemble du mobilier Art déco réalisé dans les années 1930 par Benjamin Gomez pour le service des Ponts-et-Chaussées est constitué d'une série d'objets de grande valeur patrimoniale, dont certains sont classés au titre des Monuments historiques depuis 2003. Ce mobilier, alors propriété de l'Etat a fait l'objet d'une convention de dépôt avec la Ville depuis 2012, date de la libération des locaux des allées Marines par la Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Il a été transféré depuis dans des locaux municipaux du quai de Lesseps dans des conditions inadaptées de conservation et qui ne permettent pas de le mettre en valeur auprès du public.

Par délibération du 11 avril 2019, la Ville a sollicité auprès du Préfet de Région le transfert de

propriété de ce mobilier afin d'en assurer la restauration et la présentation au public dans des locaux dédiés. L'arrêté préfectoral du 29 novembre 2019 a autorisé ce transfert de propriété.

Désormais, il convient d'entreprendre la restauration de ce mobilier exceptionnel. Un devis a été fourni par Monsieur Jean-Claude Ayçaguer, ébéniste, qui a également assuré l'expertise technique de l'état du mobilier. Son montant s'élève à 17 156,72 € TTC.

La DRAC Nouvelle-Aquitaine a d'ores-et-déjà informé la Ville qu'elle pourra contribuer, à une hauteur exceptionnelle de 80%, au financement de cette restauration.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine cette aide exceptionnelle, et à signer tous les actes afférents.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne